

FICHE n°

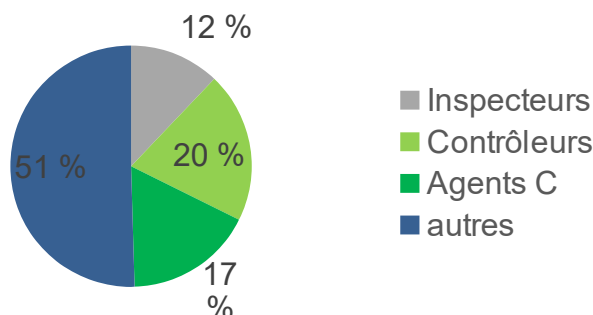
GT FORMATION DU 18 AVRIL 2024

Réflexions sur la refonte des concours externes de contrôleur et inspecteur des Finances publiques

La présente fiche expose les réflexions engagées sur la refonte des concours externes de contrôleur et inspecteur des finances publiques, actuellement engagées au sein du Service des ressources humaines et de l'ENFiP.

1 – Pourquoi rénover les concours ?

La DGFIP organise chaque année 24 concours dont 7 concours externes. Parmi ces 24 concours, 3 concentrent la moitié des inscriptions : concours commun C, contrôleur externe et inspecteur externe.



Dans un contexte de recrutements massifs en raison d'un grand nombre de départs (environ 4500 en 2024 dont 3700 départs en retraite), la lisibilité de nos épreuves est importante.

La rénovation des épreuves répond à un triple objectif :

- > Améliorer notre attractivité pour asseoir un volume conséquent d'inscrits aux concours et garder aux concours une sélectivité de haut niveau pour l'ensemble des grades ;
- > diversifier les profils des candidats et donc à terme celui des lauréats admis ensuite en formation initiale dans les établissements de formation de la DGFIP.

La rénovation des épreuves doit donc avoir comme axe central celui d'élargir les viviers pour mieux correspondre à la diversification de la société et à la richesse de nos métiers.

> moderniser et « désacadémiser » les épreuves, afin de mettre davantage l'accent sur les « soft skills » (savoir-être, savoir-faire), la personnalité et la motivation du candidat à rejoindre la DGFIP), plutôt que de se concentrer sur les compétences techniques.

Il faut ici rappeler que les épreuves des concours visés dans cette réflexion ont été mises en place en 2011, dans un contexte encore très marqué par les pratiques antérieures des directions d'avant la fusion. L'objectif est, certes d'appréhender des compétences techniques, mais également de mieux appréhender les compétences personnelles dès lors que l'ensemble des lauréats aux concours bénéficient d'une formation technique à l'issue de leur recrutement.

De plus, le processus actuel de recrutement s'étale sur un temps long qui entraîne un risque de déperdition des candidats (une année entre l'inscription et la première paie). Ce temps paraît aujourd'hui difficilement supportable par les candidats externes et, dans le contexte précédemment rappelé de fortes tensions de recrutement tant dans les administrations publiques que le secteur privé, renforce le phénomène de volatilité qui préjudicie à l'efficacité du processus des concours.

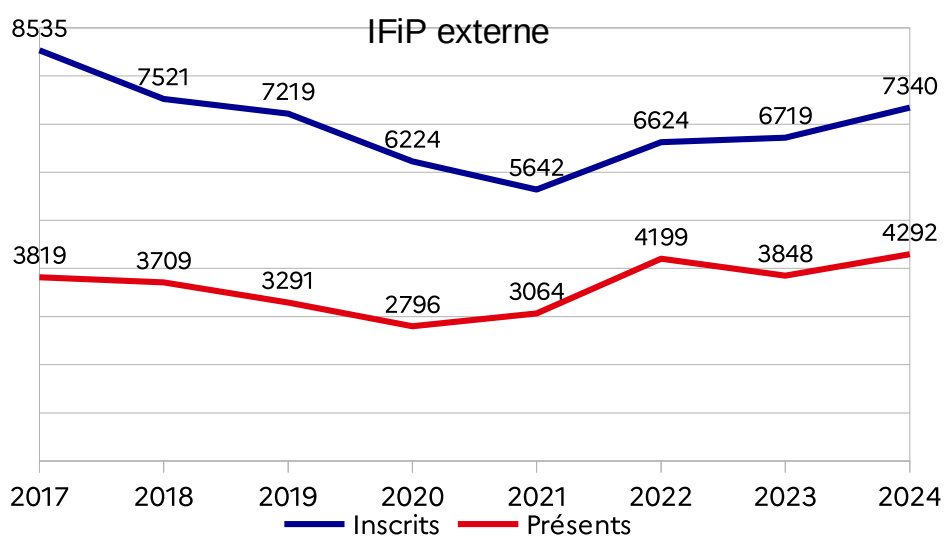
Il faut également rappeler que les concours créent des déplacements extrêmement nombreux au cours d'une année civile, ce qui peut là encore nuire à l'image d'un engagement des administrations publiques en faveur de la transition écologique, et constituent des coûts réels pour les candidats (frais de transport, nuitées, etc.) désincitatifs en termes d'attractivité et de diversité sociale.

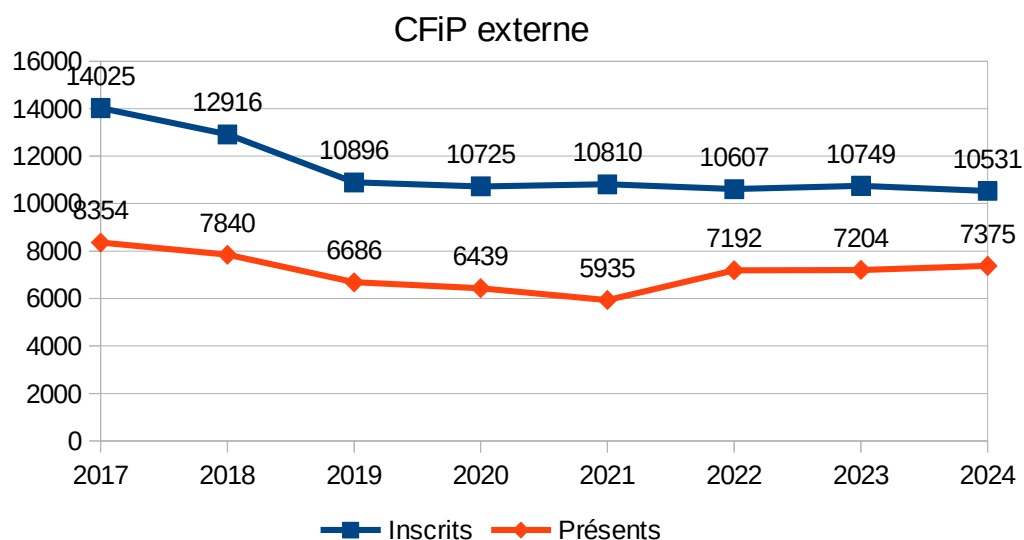
Au regard des volumes d'effectifs concernés, seuls les concours généralistes externes d'inspecteurs et de contrôleurs ont fait l'objet de réflexions et de propositions d'évolutions.

Pour autant, celles-ci pourraient être étendues aux autres concours, et en priorité aux concours externes informatiques.

2- Quelques données sur les concours Inspecteurs et Contrôleurs externes

Après un constat de la baisse du nombre de candidats au concours, ce nombre est reparti à la hausse notamment grâce à des actions nombreuses et diversifiées, impulsées par l'administration centrale mais aussi par la mobilisation du réseau, visant à promouvoir l'attractivité des Finances publiques :





Ainsi, sur ces deux concours, la DGFIP accueille presque 12 000 candidats lors des phases écrites dans ses centres d'examen.

Lors des phases orales, plus de 4 700 candidats admissibles ont été auditionnés cette année.

Sur ces deux concours, la DGFIP a mobilisé ainsi 215 correcteurs et 370 membres de jury, qui ont été accompagnés et formés spécifiquement au recrutement par concours. Il faut rappeler ici le rôle essentiel joué par les présidents de jury de concours que l'ENFiP a d'ailleurs tous réunis pour la première fois en 2023.

3 – Les travaux engagés depuis 2023

Des groupes de travail internes ont été constitués par l'ENFiP afin de réfléchir aux contenus des concours inspecteur et contrôleur externes.

Ces groupes de travail co-pilotés par l'École et le SRH ont associé toutes les parties prenantes, en interne (présidents de jurys, concepteurs, correcteurs, directeurs, délégués) et en externe (organismes publics de préparation aux concours, ateliers utilisateurs).

Trois principes généraux ont guidé les travaux en atelier :

- une réflexion centrée sur les compétences recherchées pour définir les épreuves ;
- une relation à valider entre la nature des épreuves et le niveau de recrutement opéré (Bac ou Bac+3) ;
- une recherche de simplification partout où cela est possible.

4 – Les axes structurants de la réflexion

Les évolutions envisagées par la DGFIP s'inscrivent dans le cadre de la réflexion interministérielle en cours sur l'adaptation des épreuves de concours.

Elle portent sur :

- la simplification du processus et le raccourcissement du calendrier des travaux ;
- la définition d'épreuves moins académiques et plus opérationnelles ;
- le renforcement du poids de l'oral dans l'ensemble des épreuves afin de mieux cerner la personnalité et les motivations des candidats ;
- la conduite d'un oral moins académique privilégiant les mises en situation afin d'évaluer le savoir-être.

La mise en œuvre effective de ces évolutions viserait les concours millésime 2026, soit des inscriptions à l'automne 2025.

Bien évidemment, ce déploiement devra être précédé par des actions de communication dédiées.

Ainsi, compte tenu des enjeux stratégiques attachés aux recrutements par voie de concours externes, une attention toute particulière sera portée aux échanges et communications, tant en interne qu'en externe, et notamment à destination de l'ensemble des acteurs qui préparent aux concours généralistes de la DGFIP afin qu'ils puissent aussitôt adapter leurs programmes (IPAG/CPAG, Classes Talents, CNED, etc.).

5- Les propositions d'évolutions

5-1 – Une simplification du processus et un raccourcissement du calendrier

- Pour les contrôleurs : suppression de l'épreuve de pré-admissibilité et de l'épreuve de langue ;
- Pour les inspecteurs : fusion des 2 épreuves orales d'admissibilité en 1 seule et simplification de l'épreuve de langue (anglais uniquement) ;
- Un raccourcissement de la durée de certaines épreuves (2H30 au lieu de 3H00) ;
- Des candidats convoqués pour 1 seule journée d'écrits (contre 2 aujourd'hui) pour le concours des contrôleurs, gage d'une meilleure attractivité.

5-2 – Des épreuves moins académiques et plus opérationnelles

- Des sujets moins centrés sur les seuls sujets économique-financiers mais plus ouverts sur des questions contemporaines ;
- Développer davantage le recours aux QCM et aux QRC (questions à réponses courtes) ;
- Amener le candidat à se positionner et donner un avis plutôt qu'à dissertar.

5-3 – Un renforcement du poids de l’oral afin de mieux cerner la personnalité et les motivations des candidats

– Un oral moins académique privilégiant les mises en situation afin d’évaluer la motivation, le savoir-être et les capacités à intégrer un collectif.

CONTRÔLEURS

	Coefficients actuels	Coefficients futurs
Épreuves écrites	9	6
Epreuves orales	6	6

INSPECTEURS

	Coefficients actuels	Coefficients futurs
Epreuves écrites	12	8
Epreuves orales	10	8

Inspecteur Externe

Admissibilité

Épreuve 1: (durée : 4 heures ; coefficient 7) :

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve 2 : (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

1. Droit constitutionnel et administratif : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.
2. Institutions, droit et politiques communautaires : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.
3. Droit civil et procédures civiles : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.
4. Droit des affaires : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.
5. Analyse économique : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.
6. Économétrie et statistique : résolution d'un ou plusieurs problèmes.
7. Mathématiques : résolution d'un ou plusieurs problèmes.
8. Gestion comptable et analyse financière : résolution d'un ou plusieurs problèmes et/ou cas pratiques.
9. Finances et gestion publiques : réponses à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

Épreuves orales d'admission

Épreuve orale n° 1 (durée : 30 minutes ; coefficient 6) :

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) :

Exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2, suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option.

Épreuve écrite n° 3 (durée : 1 h 30 ; coefficient 1) : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

Contrôleur Externe

Préadmissibilité

(durée : une heure trente ; coefficient 2)

Réponse à **des questionnaires à choix multiples** destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Épreuve orale d'admission

(durée : vingt cinq minutes ; coefficient 6)

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Admissibilité

Épreuve 1: (durée : trois heures ; coefficient 4) : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier.

Épreuve 2 : (durée : trois heures ; coefficient 3) : Au choix du candidat :

1. Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
2. Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
3. Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;
4. Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 : facultative (durée : une heure trente ; coefficient 1) :

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien.